

**Note synthétique sur le DOB : les principaux points (détail des graphiques sur le PWP)****I - Les Contextes mondial et européen : un Environnement mondial porteur sur 2018 (au moins jusqu'à la mi-mai 2018)**

- Commerce mondial : dynamique d'ici mai 2018
- Redressement des économies brésilienne, indienne et russe après deux ans de récession
- Ralentissement de l'économie chinoise.
- Dans la zone Euro, confirmation de la reprise économique (+2% en 2017 et 1,8% anticipé en 2018) et le **climat des affaires est au plus haut depuis 17 ans malgré des incertitudes politiques** (crise catalane, élections à venir en Italie...) mais **l'investissement resterait solide et les ménages européens continueraient d'abaisser légèrement leur épargne de précaution.**
- La politique budgétaire resterait neutre voire accommodante dans les principaux pays européens
- Prix des matières premières à un niveau assez bas

**II - La France – Une reprise « timide » (source Insee, note de conjoncture 2017)**

- Une croissance qui se confirmerait : l'acquis de croissance serait déjà de +1,7 % à la mi-année, soit plus qu'un an plus tôt, mais qui ne suffira pas à faire baisser le chômage (9,4% mi-2018 en repli de 0,1 point sur un an),
- L'emploi privé progresserait solidement mais le recul du chômage serait limité par la baisse des emplois aidés,
- Le pouvoir d'achat marquerait le pas sous l'effet de l'inflation (+1,6% en juin 2018) et du calendrier fiscal (hausse de la fiscalité sur les produits pétroliers et sur le tabac, hausse de la CSG pour les salariés mais qui va être compensée), tandis que certaines mesures « favorables », comme la réforme de la TH interviendrait en fin d'année,
- Réduction de l'épargne de précaution des ménages,
- Investissement des entreprises qui resterait dynamique (+4,1% en 2018 ...)
- Investissement public qui rebondirait franchement d'ici mi-2018 (+2,3% à la mi-année).

**Ne pas s'attendre à une hausse de la fiscalité des collectivités locales**

**Taux des prélèvements obligatoires : 44,3% en 2018 contre 44,7 % en 2017, Part des dépenses publiques : 53,9% du PIB en 2017 et 53,3% en 2018**

**III - Le cadre de la loi de Finances 2018****Principaux points : détail sur les Slides n°2 à 7**

-Contractualisation de l'Etat avec 340 collectivités importantes : leurs dépenses de fonctionnement ne pourront pas augmenter de 1,2% inflation comprise et système de bonus-malus.

-Dotations : pas de nouvelle contribution au redressement des finances publiques en 2018 sur la DGF (elle pourra baisser tout de même pour alimenter des dotations de DSU et DSR par le système des vases communicants), baisse de la Dotation de Compensation de Réforme de la TP.

-Fiscalité : dégrèvement TH, revalorisation des bases des valeurs locatives de 1,2%, taxe Gemapi, enveloppe identique du FPIC, taxe de séjour (imposition des plateformes de réservation en 2019).

-Maintien de la DETR et du DSIL.

**IV - Les compétences de la CC4V**

1/ Depuis **2016**, elle exerce les compétences **urbanisme, enfance-jeunesse et culture**. Depuis le **1/1/2017**, elle s'est dotée du **développement économique avec la reprise des 4 zones d'activités mais aussi des aides aux entreprises** (immobilier...) en partenariat avec la Région.

2/ Au **1<sup>er</sup> janvier 2018**, elle exercera **les compétences en matière de GEMAPI, de gestion de la fourrière animale**, pour ces compétences, elle les délèguera aux syndicats déjà existants sur son territoire et à l'échelle du Loiret.

3/ a) Pour **maintenir la DGF bonifiée**, elle s'est dotée de **2 nouvelles compétences (pour arriver aux 9/12)- maisons de service au public et politique sociale d'intérêt communautaire**. Il faut engager une réflexion pour ces deux compétences en vue de les mettre en œuvre et définir l'intérêt communautaire de la politique du logement social.

b) la loi de finances 2018 indique qu'il ne faut plus que **8 sur les 12** pour le maintien de la DGF bonifiée, il faut peut-être en rétrocéder une ? (compétences en vert sur le PWP 10-11)

4/ Enfin, il faut impérativement définir l'intérêt communautaire, c'est-à-dire **définir la ligne de partage entre la CC4V et les communes d'ici la fin de l'année pour les compétences en matière d'aménagement de l'espace, du commerce et de la voirie (avant fin 2018) et les maisons de santé (avant avril 2018)**.

Pour plus de détails, cf les slides 8 à 10.

## **V - La situation financière de la CC4V :**

### **1/ Situation au 1/1/2018**

- **Slides page 11 pour le détail des comptes**

La CC4V clôture l'exercice 2017 sur un résultat excédentaire de fonctionnement de **282 915,51€** et d'investissement **1 839 000,73€**.

En 2016, le résultat de l'exercice de fonctionnement était de **845 637,51€** (une baisse de **562 722 €** pour 2017), **une baisse due à une progression de ses recettes de fonctionnement (+ 4 % par rapport à 2016) plus faible que celles de ses dépenses de fonctionnement (+ 13 % par rapport à 2016)**.

Une fois les « Restes à Réaliser » de la section d'investissement intégrés, les résultats reportés des années passées, son excédent s'élève à **4 555 946 ,23 €**.

### **2/Sa capacité d'épargne et l'état de la dette**

- **Slides page 12 pour le détail de sa capacité d'épargne**

Si **sa capacité d'autofinancement brute** (affectée au remboursement de la dette) et sa capacité d'autofinancement nette (cad le reliquat disponible pour autofinancer ses dépenses d'investissement après remboursement de la dette) étaient stables depuis 2012, elle **a chuté de 34% entre 2016 et 2017**.

Le taux d'épargne brute de 19% en 2017 reste au-dessus du seuil d'alerte situé à 8%. (taux d'épargne brut du bloc communal = 15,8% en 2016 selon une étude de l'AMF et la caisse des dépôts) contre un taux de 31% en 2016 pour la CC4V.

- Slides pages 13

Encours de la dette au 1/1/2018 : 2 423 606 € dont 609 883€ d'encours d'emprunt pour Dordives.

La capacité d'extinction de sa dette est estimée à 2 ans. Soit légèrement plus élevée qu'en 2017 en raison de la reprise des emprunts de Dordives sur la ZAC suite au transfert de compétences en économie. En effet, dans le cadre du transfert de compétences en économie, la CC4V a dû reprendre les emprunts contractés par la mairie de Dordives que cette dernière avait contractée pour financer les travaux sur la ZAC de Dordives. La CC4V n'a pas emprunté depuis 2011 ; elle n'a pas d'emprunt toxique, seul un emprunt de la commune de Dordives est un emprunt en franc suisse pour lequel la CC4V pourra subir un risque de change (perte ou gain).

L'encours de la dette par la population est de :  $2\,423\,606 / 17\,757 = 136,49\text{€}/\text{hab}$

## **VI – L'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement depuis 2012**

Slides n° 14 à 23

### **A- La section de fonctionnement 2017**

Dépenses : 7 336 103,39 € soit + 13 % par rapport à 2016

Recettes : 7 619 018,90 € soit + 4 % par rapport à 2016

Pourquoi une telle hausse ?

#### **L'étude des dépenses**

1/6 Charges générales : depuis 2016, la CC4V s'est dotée des compétences enfance, jeunesse et culture et urbanisme ainsi que d'une nouvelle piscine. 2017 a donc été une année de fonctionnement pleine pour ces compétences et la piscine sans compter que le musée du verre n'a pas réouvert.

Le comparatif entre 2015 et 2017 suite aux transferts de charges est expliqué pages 16-17 du PWP.

2/6 Charges de personnel : cf **L'état du personnel page 17**

- Données chiffrées : le chapitre 012 (charges de personnel) s'élève à 1 321 069,33€ au 31/12/2017 (hors remboursements divers), soit une hausse de 40% par rapport à 2016. 29,82 ETP au 31/12/2017 : **une année complète de transferts de compétences (enfance, jeunesse, culture et urbanisme)**
  - Protocole ARTT sur 35 h00 depuis 2002
  - **Les avantages en nature** (Situation sur la période de janvier à décembre 2017):

Depuis janvier 2014, la CC4V participe au financement de la protection complémentaire de ses agents, au titre du risque « santé », c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité → **Coût de 1 226,50 € en 2017** (santé : 836,50 € et prévoyance : 390 €).

## Explications :

Entre 2016 et 2017, l'évolution des effectifs se résume comme suit :

**-La CC4V est dans un contexte de transferts de compétences, en plus, des dispositions règlementaires des carrières des fonctionnaires (PPCR, avancement de grade ...) :**

**-Service enfance jeunesse :** intégration de la coordonnatrice enfance jeunesse au 01/01/2017, son adjointe est mise à disposition à la CC4V depuis octobre 2017 mais pas à temps complet. 57 saisonniers, 4029 heures soit 2,51 ETP.

**-Service urbanisme :** un ingénieur responsable urbanisme et économie sur une année entière et son adjointe depuis le 2/10/17

**-Service culture :** 4 agents sur une année complète

**-Service des sports :** 3 agents suite à l'ouverture de la piscine de Corbeilles sur une année complète, Soit au total 10 agents directs. Ce sont des agents permanents.

- **L'évolution du personnel en 2018, le coût prévisionnel sera plus élevé car :**

-3 nouvelles intégrations : l'adjointe à la coordinatrice enfance-jeunesse, la chargée de mission Plui sur une année complète et l'adjoint au RIS.

-la fin des contrats aidés (5 agents) qui vont basculer sur des CDD de droit public car agents permanents

-les avancements de grade de certains agents à prévoir (créations de poste)

-le Glissement Vieillesse Technicité (+1% à 2%)

-le dispositif PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) : remaniement des grilles...

-les heures de mise à disposition des agents enfance-jeunesse qui ont augmenté et prévoir aussi l'ouverture en période scolaire à la rentrée 2018

Ce qui est incertain : chargé de communication, directeur musée du verre, mi-temps en aide administrative ???

- **Schéma de mutualisation :**

Un schéma de mutualisation a été rendu courant 2016. Chaque année, au moment du DOB, ou à défaut, lors du vote du BP, l'avancement du schéma fait l'objet d'une communication au président de l'EPCI à son organe délibérant :

-fin des payes des 14 collectivités de la CC4V qui ont basculé au centre de gestion depuis le 1/1/2018

-conventions de prestations de service pour rembourser le temps passé par les agents communaux sur le PLUI, l'entretien des ZAE.

**3/6 Charges financières :** en baisse, la CC4V se désendette

**4/6 Atténuations de produits :** principalement les attributions de compensation, elles baissent en dépenses et augmentent en recettes à cause des nouveaux transferts de charges.

**5/6 Autres charges de gestion courante :** en hausse, on y trouve la TEOM qui a augmenté mais qui est neutralisée en recettes, toutes les subventions aux associations ont été maintenues et de nouvelles ont été versées

6/6 Charges exceptionnelles : Subvention exceptionnelle au SMIRTOM de 51 000 € suite aux inondations et versement des participations pour les quais de gare de Dordives (solde) et de Ferrières-Fontenay.

### **L'étude des recettes**

. La fiscalité (slides n° 19 et 20) : +8 % entre 2016 et 2017, cela reflète le dynamisme économique de notre territoire.

. Hausse essentiellement due aux taxes des entreprises ; l'évolution la plus notable est celle des IFR (éoliennes terrestres).

. la DGF : - 354 595€ de contribution aux finances publiques. Perte totale de DGF de 472 966€ sur 2012-2017.

### **B- La section d'investissement 2017**

Dépenses : 1 088 936 ,57 €; soit - 92% par rapport à 2016

Recettes : 2 643 944,26 €; soit + 40% par rapport à 2016

C'est une section plus fluctuante que celle de fonctionnement car elle est liée aux investissements de la CC4V. On notera que les immobilisations en cours, dont les corporelles, sont en hausse mais que les subventions d'investissement sont à la baisse.

### **Attributions de compensation, ordures ménagères, GEMAPI (slide page 21)**

### **Les orientations BP 2018 et leurs objectifs (slides pages 24 à 33)**

### **Les budgets annexes (slides pages 34 à 35)**